

Association OING-SERVICE

Maison des Associations

1, place des Orphelins

F-67000 STRASBOURG

Inscrite au registre des associations Tribunal judiciaire de Strasbourg Vol 72, Fol 105

Assemblée Générale 16 octobre 2024, 12h15 - 13h00 en présentiel et par visioconférence Compte-rendu adopté par l'AG du 9 avril 2025

La Vice-Présidente accueille les membres. Elle excuse la Présidente qu'elle remplace et qui est à New-York dans le cadre de ses fonctions, ainsi que la Secrétaire, qui toutes deux assistent à cette AG par visioconférence.

Instructions de vote : La vice-présidente explique qu'il sera voté par main levée pour les personnes présentes et via vote sur la plateforme Kudo pour celles qui assistent en ligne.

1) Accueil et adoption ordre du jour – vote

L'ordre du jour est soumis au vote et adopté sans aucune remarque.

2) Nomination du rapporteur

La secrétaire, Joyce Herrent, est désignée rapporteur.

3) Adoption du compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 9 avril 2024 – vote

Ce compte rendu est soumis au vote et adopté.

4) État des finances au 30 septembre 2024 (Heleen Jansen, trésorière)

Heleen explique avoir été très inquiète il y a quelques mois car les dépenses étaient supérieures aux entrées et elle a dû puiser à deux reprises dans les réserves. Les dépenses totales s'élèvent à 35'340,77€.

Heureusement nous avons reçu des cotisations complémentaires en septembre. Elle remercie les membres qui ont déjà honorés leur cotisation. Les cotisations reçues s'élèvent à 18920€.

Nous avons une réserve raisonnable à utiliser pour des événements spéciaux. (Le livret présente presque 33'000€).

A titre de subvention du Conseil de l'Europe en 2024 OING-Service reçoit 18'000 €.

Daniel Guéry du Comité migration souhaite faire une remarque : par honnêteté leurs membres ne demandent pas le remboursement de tout. Le principe est de mettre ce qu'ils peuvent de leur côté (le voyage est pris en charge mais pas l'hébergement qu'ils gardent à leurs dépens). Leur bénévolat leur coûte, les efforts sont ainsi faits par tout le monde.

Un membre rappelle que les bénévoles donnent du temps, payent souvent les frais liés à leurs activités. Cela devrait être comptabilisé dans le cadre d'une économie sociale qui reste actuellement peu visible.

Des avantages fiscaux devraient être prévus et accordés dans la plupart des bénévolats.

Un autre membre précise que dans son association aucun frais n'est remboursé. Les membres y signent un renoncement au remboursement des frais et c'est donc considéré comme un don, à déduire des impôts.

La trésorière précise qu'elle même n'est pas remboursée à part un voyage par an.

Sur question par rapport à la mise en valeur du bénévolat, le Président Ermischer précise qu'il y a quelques années ce bénévolat avait été évalué.

5) Présentation budget additionnel 2024 pour le Programme Jeunes (Ece Ciftci) – Vote

Le Programme Jeunes a été adopté juste avant par l'AG de la Conférence des OING. Le budget additionnel prévoit un total de 3900€ incluant l'interprétation, un webinar, des photos et vidéos. Il sera imputé sur les réserves, comme expliqué par la trésorière.

La Vice-Présidente demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Le budget additionnel de 3900€ est soumis au vote et adopté.

6) Limite remboursement frais de séjour à partir du 1^{er} janvier 2024 à 130€/nuît – vote

La Vice-Présidente explique que ces frais ont été revus par le Conseil d'Administration de 110€ à 130€ en raison de l'augmentation des prix d'hébergement.

L'AG adopte cette limite à partir du 1^{er} janvier 2024.

7) Règlement intérieur : Modification à l'article 6 – vote

Il est proposé cette modification

Tiret 4 : "Les frais de séjour sont remboursés, sur justification de la dépense réelle, jusqu'à

ENLEVER : 110€/jour (cent dix euros)

AJOUTER : une limite par jour de déplacement dont le montant sera fixé par le Conseil d'administration en début d'année."

Un membre précise qu'il est logique de ne pas avoir de chiffres dans le règlement intérieur. La procédure et les chiffres sont effectivement du ressort du Conseil d'administration.

Cette modification est soumise au vote et adoptée.

8) Règlement intérieur : Modification à l'article 8 – vote

Il est proposé cette modification

Ajout d'un point 3 : « *Pour toute dépense du/de la Trésorier(e) la signature du/de la Président(e) est exigée. »*

La trésorière précise qu'elle a toujours procédé ainsi et qu'elle a sollicité cette modification.

Cette modification est soumise au vote et adoptée.

9) Divers

- Un membre interroge si les comités disposent d'une enveloppe et si oui de combien.

La trésorière précise que cette enveloppe est de 1000€ par comité pour l'année complète.

L'interprétariat est inclus.

Geneviève Laloy précise qu'il est arrivé d'avoir des demandes complémentaires pour des activités ou des missions spéciales hors de ce budget et dans ce cas le Bureau soumet la question pour approbation à la Commission permanente de la Conférence des OING.

- Un membre remercie le Bureau d'OING-Service pour son engagement.

La Vice-Présidente remercie les participants, les interprètes et les techniciens et clôture l'AG.